



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 56271

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur les préconisations du récent rapport du sénateur Ambroise Dupont qui propose de diminuer la multiplication des grandes enseignes sur les axes routiers et de les remplacer par une signalisation routière d'information locale plus discrète, de limiter la publicité lumineuse nocturne ou encore d'introduire autour des écoles des "espaces de tranquillité" sans publicité. Cette question emporte une nécessité de faire évoluer les règles de publicité pour protéger nos paysages et impliquerait un certain nombre d'évolutions réglementaires, notamment en termes d'urbanisme. Il souhaiterait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56271

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : Espace rural et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7343

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)